LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Stavisky aurait opéré à Péronne en 1924

Il aurait été bien surprenant que Stavisky n'eut pas exercé son activité dans des affaires de dommages de guerre. Voici qu'un hasard extraordinaire vient de faire découvrir un dossier Stavisky dans les archives du tribunal de Péronne.

Un des employés, en voulant remplacer un vieux dossier d'une liasse de document de 1924, laissa tomber sur la table un paquet qui s'ouvrit, laissant apparaître une chemise portant le nom de Stavisky. Le dossier exhumé, on constata, qu'en 1924, Stavisky avait fait l'objet d'une instruction ouverte à Péronne, sur la plainte d'une personne habitant Villers-Carbonnel. Un non-lieu intervint sans qu'Alexandre ait été interrogé autrement que par commission rogatoire. Toutefois, à cette époque, la Sûreté générale donnait des renseignements extrêmement mauvais sur le bel Alexandre. Le dossier retrouvé et prudemment inventorié va être envoyé à la Commission d'enquête.

L'ESCROC SE DOUBLAIT-IL D'UN ESPION A LA SOLDE DE L'ALLEMAGNE ?

S'autorisant d'informations de source allemande qu'il dit sérieuses et dont il assure avoir reçu communication hier même, le « Sunday Chronicle » écrit :

« Stavisky figure ainsi dans un nouveau rôle, celui de maître espion ayant vendu à l'Allemagne le secret de la grande chaîne des fortifications secrètes de la France.

» A la lumière des nouvelles révélations, Stavisky apparaît comme le chef d'une vaste organisation d'espionnage à la solde d'au moins deux gouvernements étrangers.

» En fait, l'espion Stavisky éclipse le voleur Stavisky. Ses activités comme intrigant politique excédèrent de beaucoup ses fraudes financières et furent beaucoup plus dangereuses pour la paix de l'Europe.

» Il est maintenant révélé que, grâce à ses nombreuses relations, Stavisky fut à même de fournir à l'Allemagne les informations secrètes que cette puissance désirait et pour lesquelles elle lui versa une somme équivalente à 100.000 livres sterling.

» C'est pourquoi Stavisky, sous prétexte de voyages d'affaires, se rendit souvent à Berlin et fut fréquemment aperçu dans la Wilhelmstrasse, rue de la Capitale où se trouvent également la preuve de réunions dans un des salons privés de la ville, à Berlin, de l'aventurier avec des officiers allemands de grade supérieur.

» A l'heure actuelle, on a toutes raisons de croire que la vaste organisation de Stavisky avait surtout pour objet de recueillir des informations secrètes de la plus grande importance ».

NOMINATION DE MAGISTRATS A LA COUR DE PARIS

Sont nommés : Avocat général près de la cour d'appel de Paris : M. Lamothe, substitut du procureur général près la dite cour ; Substitut du procureur général près de la cour d'appel de Paris : M. Falco, substitut au tribunal de la Seine ; Substitut au tribunal de la Seine : M. Bastide, substitut du procureur général près de la cour d'appel de Riom.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DU CONSEILLER PRINCE SEMBLE S'ORIENTER DE FAÇON PLUS PRÉCISE

A Paris, la Sûreté générale cherche, sur des indices sérieux, le point de départ de la machination qui aboutit à l'assassinat du malheureux conseiller Prince.

L'inspecteur principal Bony, mis à la disposition du Parquet général de Dijon, sur l'initiative de M. Henry Chéron, garde des Sceaux, après avoir passé sa journée de dimanche à prendre des notes sur les différents rapports du dossier, est venu, lundi matin, à la Sûreté générale, où il s'est entretenu avec ses chefs et ses collaborateurs, de la marche à suivre dans l'enquête nouvelle qui va seulement commencer.

Il semble que la police, désormais, puisse donner une orientation assez précise aux recherches entreprises.

Des témoignages nouveaux

L'inspecteur principal Bony, qui est revenu à la Sûreté, où il a dit sa joie de reprendre sa place, ne quittera vraisemblablement pas Paris lundi pour Dijon. Il semble qu'il estime que c'est à Paris même que le début de l'enquête doit être mené.

D'autre part, le parquet de Dijon aurait recueilli, depuis samedi, des témoignages sous le sceau du secret, de personnes ayant passé quelques moments à La Combe-aux-Fées, le mardi 20 février, aux environs de 20 heures.

On devine toutes les raisons qui obligent les magistrats instructeurs à ne point divulguer le nom de ces personnes. Il paraîtrait même que, d'ici peu, de nouveaux Dijonnais se feraient connaître pour avoir été présents, eux aussi, à l'heure du drame, aux environs de la fameuse Combe.

On ne sait rien de précis à ce sujet, mais l'une d'elles, paraît-il, aurait déclaré avoir vu des ombres sur le ballast. Une autre aurait aperçu, le long des bas-côtés du talus, des silhouettes « transporter un colis qui aurait eu la forme humaine. »

Un médecin conclut à l'intoxication de la victime

Le docteur Kuhn, professeur d'anatomie pathologique à l'école de médecine de Dijon, avait été chargé par le Parquet de Dijon, dès le début de l'enquête sur l'assassinat du conseiller Prince, de rechercher si le foie, les poumons et les reins ne portaient pas de lésions, et de dire si ces lésions n'avaient pas été provoquées par des toxiques.

Le docteur Kuhn a déposé hier son rapport. L'examen histologique des fragments d'organes prélevés au moment de l'autopsie aurait permis à l'expert dijonnais de constater des lésions non douteuses provoquées par une substance toxique.

Ces conclusions sont donc différentes de celles résultant de l'examen des organes effectué à un point de vue purement chimique par M. Kohn Abrest, directeur du laboratoire municipal de Paris, qui avait conclu, on le sait, d'une façon négative.

Toutefois, le docteur Kuhn n'a pas pu déterminer exactement la nature du toxique. Il s'agirait d'une substance organique, par exemple la cocaïne, le chloroforme, l'alcool. Il n'est pas possible de déterminer scientifiquement la voie par laquelle ce toxique avait été mortel. Pour pouvoir répondre à cette question, il aurait fallu qu'il disposât d'organes complets.

MM. Doumergue et Chéron suivent la marche de l'enquête

M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a conféré lundi matin avec M. Dreyfus, premier président à la Cour d'appel, et M. Donat-Guigue, procureur de la République.

De son côté, M. Gaston Doumergue, président du Conseil, a reçu, au Quai d'Orsay, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur.

L'ATTERRISSAGE DE COSTES A MUNSTER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'arrivée à Copenhague

En effet, quelques heures plus tard, lundi, à midi, l'aviateur Costes a quitté l'aérodrome de Munster en direction de Copenhague, où il est arrivé à 15 h. 15 (heure locale) sans aucun incident.

Ce que déclara l'aviateur

Parti à 11 h. 40 (heure allemande) de Munster, Costes est arrivé à 15 h. 10 (heure danoise), à l'aérodrome de Kastrup. Il a été reçu par les membres de la légation de France et par la presse danoise et étrangère, à qui il a accordé une interview.

L'aviateur s'est déclaré désolé de tout le bruit fait autour de sa personne et de sa « disparition ». Il a ajouté qu'il n'avait jamais eu l'intention de venir directement à Copenhague qu'il connaissait déjà, car il n'avait emporté d'essence que pour 1.000 kilomètres : il prit donc, comme il l'avait résolu, la route en ligne droite de Brême à Hambourg.

A Rheine, le brouillard étant épais, il préféra revenir en arrière. Il pouvait choisir entre Munster et Onasbruck, il préféra se rendre à Munster, où il atterrit à 16 heures. Reconnu, il reçut de tous un accueil chaleureux : il visita la ville, dîna avec des Allemands qui se montrèrent très aimables.

Ce n'est qu'hier matin qu'il apprit qu'on le croyait perdu.

Costes restera à Copenhague 4 ou 5 jours. Il a l'intention de se rendre ensuite à Kauna par l'Allemagne, à Riga, à Tallinn et, éventuellement, à Varsovie.

Comment Costes était parti du Bourget

Venant de Villacoublay, Costes était arrivé samedi, à 11 h. 30, au terrain du Bourget. Il en repartait à 13 heures. Dans ce court laps de temps, il a vu très peu de monde, ce voyage avec un avion de tourisme n'ayant provoqué chez les habitués de l'aéroport aucune curiosité. C'est tout juste si son passage avait été signalé.

Aussitôt arrivé, Costes fit faire son plein d'essence.

« J'ai mis 178 litres, dit l'employé du dépôt, car il y en avait encore dans le réservoir. Tout s'est passé normalement ».

Pendant ce temps, Costes se rendait au buffet, en compagnie de Véron, son mécanicien, et du pilote Hérard. La patronne a déclaré que le héros de l'Atlantique avait plaisanté avec son mari.

« Puis, ajouta-t-elle, il a pris un panier-repas et de la viande froide. Il était très gai, en parfaite santé, et nous a confié qu'il pensait arriver le soir même, mais qu'il devait se dépêcher, car il craignait que ce fut un peu court ».

De son côté, le pilote Hérard, entre deux vols de baptême de l'air se courant le dimanche, a déclaré :

« Je suis un des derniers à avoir vu Costes, car nous sommes allés ensemble prendre l'apéritif au buffet. Il était très gai et en excellente santé. Puis je l'ai accompagné jusqu'à son zinc. « Il faut que je me dépêche, m'a-t-il dit, à peine avait-il pris place dans la carlingue, car je veux arriver ce soir. Si, pourtant, je suis obligé de faire escale ce sera à Hambourg ».

— Sais-tu si Hambourg est un aérodrome douanier ?

— Je t'avoue que je n'en sais rien.

Et Costes, après avoir vérifié, a décollé dans de parfaites conditions.

On sait le reste.

Le 4e Congrès des Médaillés du travail se tiendra à Valenciennes

IL AURA LIEU LES 19, 20 ET 21 MAI PROCHAINS

Les membres valenciennois du Comité d'organisation.

Le 4e Congrès National des Médaillés du Travail se tiendra à *Valenciennes* les 19, 20 et 21 mai prochain.

L'organisation de ces trois journées a été confiée à l'actif groupement local qui a prévu le programme suivant :

Samedi 19 mai. — Réunion des Présidents des 202 Sociétés affiliées ; A 20 heures 30, au Théâtre municipal : conférence sur le travail et ses bons effets ; Gala artistique avec le concours de la Société Nationale « Les Orphéonistes Valenciennois » et de divers artistes de l'Opéra.

Dimanche 20 mai. — A 9 heures, au Théâtre municipal : réunion des Commissions et des Délégués ; à 11 heures : Remise sur la place d'Armes de Médailles d'honneur du Travail ; défilé des Sociétés qui participent au Congrès ; dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts ; à 12 h. 30 : banquet populaire ; à 15 heures, à l'Hippodrome : séance solennelle ; à 20 heures, sur la place d'Armes : grand concert par l'Harmonie des Charbonnages de Maurage ; à 22 heures, sur la place d'Armes : bal public.

Lundi 21 mai. — A 9 heures, au Théâtre municipal : réunion des délégués, tirage des Primes ; à 12 heures : déjeuner en commun ; à 14 heures : Visite des Musées et Monuments de la Ville ; 20 heures : sur la place d'Armes : concert par la Fanfare Républicaine de Fresnes.

APRÈS LES BAGARRES DE VALENCIENNES

Six des manifestants arrêtés ont été condamnés hier à des peines de prison variant de trois à huit jours de prison dont trois avec sursis

Les manifestants arrêtés dimanche soir à Valenciennes, au cours des incidents que nous avons relatés, ont comparu hier à 17 heures, devant le tribunal correctionnel de cette ville.

Le tribunal était présidé par M. Adnet, vice-président ; M. Floriet, Procureur de la République, occupait le siège du Ministère public.

Me Delvallée, du barreau de Douai, défendait les prévenus.

Le premier prévenu est M. Gustave Wallers, chainetier, demeurant au **Mont-des-Bruyères**. Il est poursuivi pour outrages à gardes mobiles : « Ça se peut, dit-il, mais je ne m'en souviens pas ».

Dans son réquisitoire, M. Floriet déclare : « Au cours de manifestations, on vient souvent nous parler de provocation de la part de gardes mobiles. La provocation, comme le prouvent la plupart des cas qui vont être exposés, ne vient pas de ce côté ».

Me Delvallée, en opposition, dit : « Si l'on poursuivait pour les moindres futilités, l'autorité de la justice s'émousserait. Les dirigeants du service d'ordre auraient dû, hier, être plus psychologiques et plus prudents. L'ordre n'aurait pas été troublé ».

Après avoir rappelé que les condamnations qui furent prononcées à Paris furent d'un jour à deux jours de prison avec sursis, il termine par ces mots : « Ceux qui meurent de faim ont droit à l'indulgence ».

— Est-ce que vous êtes chômeur ? demande le président Adnet au prévenu.

— Non.

— C'est la réponse à votre avocat que vous venez de faire.

Et M. Wallers écope 8 jours de prison.

Jules Carpentier, faïencier à **Saint-Amand**, déclare qu'il n'a fait qu'écarter un cheval qui était le piétiner. Un témoin, le gendarme Bertiau, vient dire que le prévenu s'était lancé à la tête du cheval dont il a saisi les rênes.

Trois jours de prison avec sursis.

Mme Flamey, née Mathilde Dupont, de **Raismes**, a outragé les agents Vaille et Normand. « J'en avais, dit-elle, après un garde mobile à cheval, parce qu'il avait renversé un enfant ».

Tel n'est pas l'avis des agents. En attendant que parvient au tribunal son casier judiciaire, car elle est originaire de **Liévin**, Mme Flamey est laissée en liberté provisoire : « En raison uniquement de vos enfants », lui dit le président, en la convoquant à l'audience de mercredi 7 mars.

M. Henri Legros a déclanché la bagarre car c'est lui qui cria au capitaine Pierron : « Gardes mobiles, assassins ». C'était, dit-il, le cri poussé par tous les manifestants et je n'ai fait que le répéter avec eux.

— L'insulte était directe, dit le capitaine Pierron.

Il faudra attendre, pour juger Legros, que l'on ait son casier judiciaire. Aussi, Me Delvallée demande-t-il la liberté provisoire de son client. Le Procureur Floriet s'y oppose et Legros est maintenu en détention.

Léon Locoge, de **La Sentinelle**, est poursuivi pour violences et outrages. Il a essayé, également, de désarçonner un garde mobile. Le capitaine Pierron l'a vu.

« Quand j'ai voulu, dit ce dernier, arrêter Legros, les manifestants ont réagi. Ils ont frappé les agents. J'ai appelé les gardes mobiles à la rescousse. Locoge a alors porté des coups de poing sur la tête des chevaux et il a essayé de faire basculer un garde monté. Il tenait la bride du cheval et tentait d'attraper la jambe du cavalier ».

Léon Locoge est un chômeur qui touche 14 fr. 50 par jour. Il est marié et a quatre enfants. Il est condamné à 6 jours d'emprisonnement.

Pierre Noël a saisi l'agent Victor Bétremieux par sa pèlerine, la tirant en arrière avec tant de violence qu'il fit sauter les agrafes et déchira le capuchon du vêtement.

« J'ai voulu simplement, dit-il pour sa défense, écarter l'agent pour empêcher un de mes cousins de faire des bêtises ».

Lui aussi est chômeur, père de quatre enfants, et en raison de sa situation de famille, le tribunal l'a condamné à 8 jours de prison et lui accorde le sursis.

Georges Mascaret a porté des coups au garde champêtre Bondoux. « J'étais simplement spectateur », et il nie les faits. Mais le chef de brigade Villeretz et le gendarme Hille, d'**Anzin**, l'ont vu au moment où il frappait sur un agent avec une pancarte. Comme Me Delvallée plaide le doute, Mascaret est condamné à 8 jours d'emprisonnement.

Carlier Alexis, d'**Anzin**, poursuivi pour violences et voies de fait, reconnaît avoir porté un coup de poing derrière la tête de l'agent Véron : « C'est, dit-il, parce qu'on allait arrêter un de mes camarades ».

On l'avait laissé en liberté provisoire, tenant compte de sa franchise et de sa situation de famille. Il s'entend, cette fois, condamner à 6 jours de prison avec sursis.

L'INCORPORATION DES JEUNES GENS DE LA MÉTROPOLE EN AFRIQUE DU NORD

Il vient d'être procédé au Ministère de la Guerre, au tirage au sort de la date initiale déterminant l'ordre d'envoi en Afrique du Nord des jeunes soldats appartenant à la 3e fraction de la classe 1932, à la 1re fraction de la classe 1933, ainsi que des ajournés des classes antérieures reconnus aptes au service par les Conseils de Révision en 1933.

La date tirée a été le **dix-neuf**. Ce tirage concerne tous les jeunes gens à incorporer en avril prochain, sauf les sursitaires appartenant aux classes antérieures dont l'ordre d'envoi en Afrique du Nord a été déterminé au moment de l'incorporation du contingent dont ils faisaient partie.

Par ailleurs, la date du dix-neuf restera celle qui règlera l'incorporation quel qu'en soit le moment, des jeunes gens de la 3e fraction de classe de 1933 bénéficiant d'un sursis d'incorporation.

Il résulte du tirage effectué que les jeunes gens désignés les premiers pour l'Afrique du Nord seront ceux qui sont nés le 19 mars, quelle que soit l'année, puis le 19 février et ainsi de suite jusqu'au 19 avril.

Seront désignés ensuite les jeunes gens nés le 18 mars, le 18 février, le 18 janvier, le 18 décembre, etc., puis les jeunes gens nés le 17 mars, le 17 février, le 17 janvier, etc., en remontant dans chaque mois jusqu'à satisfaction complète des besoins. Seront cependant dispensés de servir en Afrique du Nord les jeunes gens appartenant à l'une des catégories prévues par la loi de recrutement. Les jeunes gens qui n'auront pas été désignés par le sort pour servir en Afrique du Nord seront répartis entre les différents corps de troupe de la métropole d'après les règles habituelles. Les jeunes gens de la métropole, appelés sous les drapeaux en avril prochain qui désirent servir en Afrique du Nord doivent adresser le plus tôt possible, et en tous cas avant le 10 mars, au Commandant du Bureau de Recrutement dont ils dépendent une demande d'affectation en Afrique du Nord et non à un corps déterminé stationné sur ce territoire.

La Société de Musique de Puisieux a retrouvé sa bannière

L'emblème, disparu en 1914, vient de lui être restitué par un général allemand

Ce fut, certes, une grande surprise pour M. Gaston Piez, maire de **Puisieux**, charmante commune de l'arrondissement d'**Arras**, et qui fut occupée par les Allemands dès les premiers jours de la guerre, de recevoir un colis provenant d'Allemagne.

M. Piez, que nous avons pu joindre, nous conta comment il reçut le colis, l'ouvrit et trouva, non sans un grand étonnement, la bannière de velours grenat brodé d'or de la Fanfare l'Indépendante de Puisieux, emblème qui avait disparu en octobre 1914.

Mais à cet envoi, une lettre était jointe dont voici le libellé. Nous en respecterons l'orthographe :

« Mon cher Monsieur le Maire,

» Avec cela, je vous ai envoyé la toile devotre drapeau qu'elle existait dans votre village que j'ai trouvé en 1916 dans une assez grande boue sur la grand route. Mes hommes ont lavé cette toile et après, quand je fus envoyé en Allemagne, en octobre 1918, je l'ai envoyé dans ma famille.

» Mes parents n'ont pas pensé la valeur que pouvait avoir ce drapeau et l'ont rangé sur le grenier ou je viens de le trouver seulement maintenant.

» Avec mon dévouement, je vous prie de m'excuser du retard de l'envoi de ce drapeau.

» De Borriès, général d'infanterie (commandant pendant la guerre) ».

M. Gaston Piez courut vite voir les membres de la société de musique et leur dit toute sa joie d'avoir retrouvé la bannière. M. Piez est président de la Fanfare et fut membre exécutant de celle-ci pendant 33 ans.

Dans le village, se communiqua de porte en porte la bonne nouvelle. Chacun voulut voir la bannière d'avant guerre, qui a pas mal vieilli pendant sa captivité.

M. G. Piez a immédiatement, d'accord avec la société qu'il préside, écrit au général de Borriès pour le remercier de son geste chevaleresque.

De plus, il a été décidé qu'une grande fête sera prochainement organisée pour fêter le retour du trophée, qui portera une inscription nouvelle que voici : « pris par les Allemands en 1914, restitué en 1934 ».

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le Directeur
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge

LE TAUX D'INTÉRÊT DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Comité financier de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense Nationale, d'exploitation industrielle des Tabacs et d'amortissement de la Dette publique, s'est réuni hier, sous la présidence de M. le sénateur Régnier, M. le sénateur Milan, président du Conseil d'administration, assistait à cette séance.

Le Comité a émis l'avis qu'il y avait lieu de porter de 3,50 à 4 %, avec effet du 6 mars 1934, le taux d'intérêts des Bons de la Défense Nationale à 2 ans.

UN PETIT DRAME FAMILIAL A ANNAY-SOUS-LENS

Croyant sa mère menacée, un jeune homme tira sur son père, sans l'atteindre, un coup de revolver

Un drame familial qui, heureusement, n'a pas fait de victime, a jeté l'affollement dans une brave et honnête famille d'Annay-sous-Lens.

Hier matin un jeune homme, sous le coup d'une visible émotion, se présentait à la gendarmerie de Lens et déclarait : « Pour secourir ma mère menacée par mon père, j'ai tiré un coup de revolver sur ce dernier et je ne sais si je l'ai atteint. Je viens me constituer prisonnier. »

Aussitôt, M. le capitaine Geus, accompagné du chef de brigade Faillot et du gendarme Verhulst, se transporta sur les lieux aux fins d'enquête.

Il y avait bien eu un coup de revolver, mais personne n'avait été touché.

Voici les faits brièvement relatés :

Malade et jaloux

Dans une coquette maisonnette située à la limite du territoire d'Annay-sous-Lens, rue du No 8, vivent les époux L... et quatre de leurs enfants Adolphe, 23 ans, Gabriel, 18 ans, Désiré, 17 ans et Julienne, 7 ans.

Quatre autres enfants sont mariés.

Depuis une dizaine d'années le père, Jules L..., atteint d'asthme et de bronchite chronique, ne peut plus travailler. La maladie lui a aigri le caractère et, constamment il faisait des scènes de jalousie à sa femme, mettant en doute sa conduite irréprochable.

Ces scènes n'étaient que de courte durée et l'entourage excusait le malade, qui était plus à plaindre qu'à blâmer.

Son état ne lui permettait plus de boire, et il ne lui fallait que quelques verres de boissons alcoolisées pour le rendre insupportable.

Une nouvelle scène

Dimanche vers 18 heures, en compagnie de sa femme, Jules L... s'était rendu chez un fils marié, Théophile, qui habite à une centaine de mètres de la maison paternelle. En famille on prit du café arrosé d'un petit verre de liqueur et vers 19 h. les époux L..., accompagnés de leur fils Théophile, regagnèrent leur domicile.

En arrivant devant leur porte, Jules L... rencontra son beau-frère et sa sœur, les époux G...

En entrant chez lui il embrassa sa femme puis il fut soudain pris d'une crise de colère et renouvela ses reproches à son épouse. Se dirigeant vers sa chambre à coucher, il revint avec un revolver qu'il avait caché sous son oreiller.

Comme il gesticulait avec l'arme, Théophile L... désarma son père et mit le revolver dans sa poche. Puis il alla reconduire son oncle et sa tante. En cours de route il rencontra ses trois frères qui revenaient du cinéma et leur fit part de la scène qui venait de se passer. Il remit le pistolet à son frère Adolphe.

Quand ils rentrèrent chez eux, les jeunes gens trouvèrent leur père couché sur la table. Deux des fils montèrent se coucher tandis que Désiré tenait compagnie à sa mère laquelle, craignant un malheur, n'osait se mettre au lit.

Un coup de feu

Vers 3 heures du matin, Jules L... se réveilla et invita sa femme à aller se coucher ; il la suivit tandis que Désiré montait dans sa chambre.

Sitôt couché, Jules L... renouvela ses reproches. « Si tu ne finis pas, lui répondit sa femme, je vais réveiller les enfants et je partirai ». Elle se leva, ramassa ses vêtements et sortit dans la cour.

Ayant entendu le bruit de la dispute, les trois fils étaient descendus et demandèrent à leur père ce qui se passait.

Qu'advint-il, personne ne peut exactement situer les faits, toujours est-il qu'Adolphe tira le revolver de sa poche et fit feu sans viser. Le projectile alla se loger dans le mur sans atteindre personne.

Pourquoi Adolphe a-t-il tiré ? Celui-ci, lorsqu'il fut interrogé, répondit qu'il était exaspéré des fréquents reproches de son père envers sa mère et que c'est dans un moment d'énervement qu'il fit feu, sans vouloir atteindre l'auteur de ses jours.

Jules L..., que cette scène a péniblement accablé, ne veut pas porter plainte contre son garçon et il tient à endosser toute la responsabilité de ce petit drame.

Quant à Adolphe, il regrette son acte et son père le lui a pardonné.

Adolphe a été laissé en liberté et un procès-verbal de cette affaire sera transmis au Parquet de Béthune.

LA MAISONNETTE DU DRAME. (Ph. Allix).

LES INCENDIES CONTINUENT A ARRAS & DANS LES ENVIRONS

Depuis quelques mois on signale chaque dimanche à Arras ou dans les environs immédiats un nouvel incendie. C'est toujours le soir que le feu se déclare, soit à des meules, soit à des hangars agricoles.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le fils de M. Victor Deliège, cultivateur, route de Doullens, faubourg d'Amiens, au numéro 143, rentra chez lui vers 2 h. du matin. Il alla déposer sa bicyclette dans un hangar, pénétra dans la cuisine de l'habitation de ses parents, y mangea et alla se coucher. Le chien de garde donna de la voix mais on ne s'inquiéta pas car les habitants de la ferme pensèrent que l'animal s'en prenait, comme d'habitude, aux chats rôdant dans la cour. Mais Mme Deliège fut réveillée vers 3 h. par le bruit du pas des chevaux remisés à l'écurie. Elle se leva et vit le grand hangar agricole érigé devant sa maison complètement en flammes.

Le personnel et les patrons se levèrent rapidement pour aller sauver les animaux des écuries et des étables et prévenir les sapeurs-pompiers du poste sédentaire. Ceux-ci arrivèrent rapidement mais comme le feu gagnait toujours en étendue et que l'incendie prenait des proportions inquiétantes la sirène municipale fut mise en action pour réclamer du secours.

Les pompiers vinrent nombreux se mettre à la disposition de leurs officiers, le commandant Lefebvre, les lieutenants Mayeur, Sy et Roger. Les habitations voisines furent protégées efficacement et les dépendances de la ferme.

Jusqu'au lendemain lundi après-midi les braves soldats du feu noyèrent le foyer d'incendie qui menaçait toujours et ne quittèrent les lieux que lorsque tout danger fut complètement écarté.

Dans le hangar se trouvait pour plus de 30.000 francs de récoltes ainsi qu'une batteuse. Les dégâts à première vue sont évalués à plus de 100.000 fr.

M. Marteaux, commissaire de police, dirigea le service d'ordre aidé de ses agents. Il faut noter que les pompiers eurent des difficultés pour combattre le feu car il n'y a pas de bouche d'incendie assez forte dans ce quartier éloigné du centre de la ville. Il y a déjà eu un commencement d'incendie dans cette ferme en octobre dernier.

D'après l'enquête effectuée diligemment par M. Vasseur, sous-chef de la sûreté, on se trouverait en présence d'un nouvel incendie criminel comme pour les sinistres précédents. On se demande quel peu bien être l'incendiaire qui s'en prend principalement aux meules et aux hangars agricoles.

A peine les pompiers étaient alertés pour le feu de la rue de Doullens qu'on signalait un nouvel incendie dans une écurie de l'établissement tenu par M. Wache, à l'angle du boulevard Carnot et de la rue Abel Bergaigne. Il n'y avait que quelques gerbes de paille qui brûlaient et qui furent vite éteintes.

On ne souffre plus grâce à Aspro
voir dernière page

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 6 mars 1934. — Soleil : lever, 6 h. 27 ; coucher, 17 h. 39 ; Lune : coucher, 7 h. 50.

Aujourd'hui : Saint-Colette. — Demain : Saint-Thomas.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 mars 1934, à 18 h. : Baromètre : 757 mm. 2 ; baisse depuis la veille à 9 h. : 13 mm. 4 ; Thermomètre : Fronde : 6.8 ; Minima : 1.0 ; Maxima : 10.3 ; Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : gouttes. Direction du vent : Secteur Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais ; quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Mauvais temps : Ciel trois quarts ou entièrement couvert avec rares éclaircies et averses ; Vent du secteur Nord-Ouest, modéré ou assez fort et irrégulier. — Minimum de température en hausse sur celui de la veille.

DISTINCTION. — C'est avec plaisir que nous avons appris que **M. Jules Duthil**, rédacteur en chef honoraire du **Nouvelliste** et de la **Dépêche** venait d'obtenir la Médaille de vermeil des Employés et Ouvriers.

Nous présentons à notre confrère, nos bien sincères félicitations.

FEUILLETON DU 6 MARS 1934. — N. 3

DE LA MORT A L'AMOUR

par Pierre LAVAUR

Résumé des précédents feuilletons

En sortant de l'église de la Madeleine où le célèbre aviateur Gabriel d'Antin vient de faire bénir son union avec Lucienne d'Ombres, un inconnu s'est approché de la mariée et, à voix basse, lui a dit quelques mots à l'oreille. La jeune femme a tressailli, est devenue très pâle et s'est évanouie.

Transportée au domicile des jeunes époux, Lucienne, qui a reçu les soins d'un médecin, est rapidement revenue à elle. Restée seule avec son mari, elle témoigne d'une grande frayeur.

Elle cria cette phrase, entre ses dents serrées, avec un frémissement qui trahissait le plus profond émoi ; mais, physiquement, il était clair qu'elle avait recouvré son équilibre et le contrôle d'elle-même. Car son visage ne montrait que lucidité calme et froide résolution.

— Quoi donc ? questionna-t-il, éberlué par ce contraste psychologique.

— Vous avez vu cet homme... ?

— Quel homme ?

— Celui qui m'a abordée, au moment où nous traversions le péristyle de l'église... Quand je me suis trouvée mal...

— Mais... je n'ai vu personne ! assura Gabriel avec la plus profonde conviction.

« Douce mignone, vous avez dû être dupe d'une hallucination causée par la fatigue...

— Non, non ! protesta-t-elle avec véhémence. Je n'ai pas rêvé, je vous le jure !

« Comme nous approchions de l'escalier, cet homme s'est dressé, soudain, à ma gauche... Il devait s'être dissimulé derrière le pilier...

— Quel homme ? répéta nerveusement Gabriel d'Antin. Le connaissiez-vous ?

— Aucunement !

— Il ne vous a pas parlé, je suppose ! J'aurais bien entendu... Qu'avait-il donc qui pût vous inspirer tant de frayeur ?

— Pardon ! Il m'a parlé... Il n'était, évidemment, venu que dans ce but.

— Eh ! que vous a-t-il dit ? s'écria le célèbre aviateur, tout à la fois humilié de n'avoir rien vu et irrité de ne rien comprendre au récit d'un incident dont il n'avait encore aucun soupçon...

La jeune femme lui saisit brusquement la main, et ses yeux s'agrandirent comme si elle revoyait effectivement la scène qui l'avait plongée dans un tel délire d'effroi.

— Ecoutez-moi bien, mon cher mari... Vous savez que je ne suis pas une pusillanime... J'ai prouvé que je savais tenir tête au péril, et faire la nique à la peur...

« Eh bien, à présent, je tremble... Oui, je tremble pour nous deux... Car je sens, je sais que notre vie ne tient qu'à un fil...

— Mais que signifie ce langage ? protesta Gabriel d'Antin.

« Quel rapport y a-t-il entre notre vie et l'olibrius qui, à mon insu, vous a causé une si déplorable impression ?

— Un rapport absolument direct ! répliqua la jeune femme.

« Cet homme que je ne connais pas, et qui ne m'avait, sans doute, jamais vue, il ne venait pas pour son propre compte. Il se présentait en messager... et, de quel redoutable messager, vous allez en juger.

« Il m'a dit textuellement ceci : Votre bonheur sera court. Randal et Fortier ont l'œil sur vous !

Puis, avec un cri d'effroi, et jetant ses bras autour du cou de son mari :

— O Gabriel, vous comprenez bien que nous sommes perdus !

— Ah ! les misérables ! gronda l'aviateur, en étreignant passionnément sa jeune épouse entre ses bras...

III

SOUS LA MENACE DES BANDITS

Mais cette première émotion, née surtout de la surprise causée par une révélation aussi inattendue, se fut bien vite dissipée.

Gabriel d'Antin appartenait à la race de ces vaillants dont le simple signal du danger suffit à retremper le courage. Loin de les déprimer, de les affoler ou de les affaiblir, la menace du péril les exalte, redouble leurs forces et décuple leur ardeur combative.

Randal et Fortier, c'étaient, certes, des ennemis redoutables, des champions de taille, des athlètes du crime, des virtuoses de l'attentat.

Personne au monde ne pouvait mieux le savoir, le reconnaître et l'apprécier que l'illustre aviateur.

Car personne au monde n'avait eu l'occasion d'affronter de plus près que lui les deux terribles chefs de bande, et de mesurer d'une manière plus exacte tout ce que l'on était en droit de craindre de personnages aussi résolus, tenaces, perfides et cruels.

Mais qu'est-ce qui peut mieux porter à son sublime paroxysme le courage du soldat en action que la multiplication du péril et la soudaine approche d'un ennemi que l'on croyait plus éloigné ?

C'est l'imminence de la bataille qui concentre toutes les énergies, accroît toutes les vigueurs, met en jeu tous les ressorts, en restituant, à la fois, au combattant l'enthousiasme total et le complet sang-froid.

Et tel fut bien, en cette occurrence imprévisible, le phénomène qui se produisit chez Gabriel d'Antin.

Ah ! on voulait s'en prendre à son bonheur, lui ravir son amour, troubler ses projets, compromettre son avenir ?... Eh bien, c'était le moment ou jamais d'être calme ; le cas ou jamais de se montrer fort, de façon à se maintenir à la hauteur des circonstances...

Et à peine s'était-il ainsi commandé d'être vraiment maître de lui-même, qu'il recouvra, en vertu de cette autosuggestion toute-puissante, une sérénité parfaite et une imperturbable quiétude d'esprit.

Pressant doucement entre ses doigts les blanches mains de Lucienne :

— Mon cher amour, prononça-t-il tendrement, je comprends à merveille quel choc a pu vous produire, à un tel moment, un message aussi inattendu. Je vous demande, toutefois, de ne pas vous en émouvoir outre mesure.

La jeune femme eut un brusque sursaut, qui dénotait peut-être encore plus d'indignation que d'effroi.

— Ne pas m'émouvoir ! protesta-t-elle.

« Mais, mon cher Gabriel, vous ne vous rendez pas compte de la situation ?...

— Mais si, mais si ! affirma-t-il d'un ton qui voulait se faire rassurant.

« Que ces gaillards-là, qui ont pu, à juste titre, — convenons-en ! — garder de moi un assez méchant souvenir, aient cherché à troubler mes noces, en vous faisant transmettre par un olibrius inconnu, un message lourd de menaces, d'ailleurs formulées dans les termes les plus vagues, je conviens que c'est une farce du plus mauvais goût !...

« C'est, si vous le voulez, une plaisanterie détestable...

— Et vous croyez que ce n'est que cela ! se récria Lucienne, en croisant ses mains diaphanes sur son cœur palpitant...

— J'en suis sûr, ma chérie ! déclara Gabriel d'Antin avec force... Et, la meilleure preuve, c'est que leur vengeance, leur pauvre et piteuse vengeance de scélérats désarmés n'a pu aller plus loin que ce vain simulacre...

— Que voulez-vous dire ? haleta la jeune épousée, dont l'agitation semblait croître à mesure que son mari s'efforçait de l'apaiser.

— Ceci, tout bonnement : puisque ce messager anonyme a pu vous aborder avec tant de facilité, au sortir de l'église, il eût été aussi simple pour lui, au lieu de vous parler pendant une bonne minute, de nous poignarder tous les deux, en l'honneur de ses glorieux mandants.

« L'opération ne lui eût pris que vingt secondes, au maximum, et sans plus de risque, puisque tout était préparé pour sa fuite.

« S'il ne l'a pas fait, c'est, évidemment, qu'il n'était pas à même de le faire, bien qu'il eût eu tout le temps de préméditer un tel coup, le seul qui eût pu réaliser effectivement la vengeance de Randal et de Fortier.

« Cela suffit à établir la faiblesse de ces tristes sires, pour ne pas dire leur impuissance...

« Ce n'est que faute de pouvoir nous frapper qu'ils cherchent à nous intimider, — et encore par procuration.

« Lucienne, mon adorée, il n'y a pas là de quoi vous causer tant d'inquiétude, je vous le jure... Cette ridicule démonstration mérite tout au plus un haussement d'épaules....

La jeune femme ne haussa point